

BUREAU DU SUPERVISEUR DES ÉLECTIONS
pour la FRATERNITÉ INTERNATIONALE DES TEAMSTERS
1990 M STREET, N.W., SUITE 650
WASHINGTON, D.C. 20036 É.-U.
844-428-8683 SANS FRAIS
202-925-8922 TÉLÉCOPIEUR
electionsupervisor@ibtvote.org
www.ibtvote.org


Richard W. Mark
Superviseur des élections

AVIS D'ÉLECTION

L'élection des délégués internationaux est tenue par vote postal par le superviseur d'élection pour la Fraternité internationale des Teamsters (« FIT »). Le décompte des votes débutera après 10h HNE, le 15 novembre 2021, au site de dépouillement du scrutin international de la FIT à Alexandria, Virginie.

POUR ÊTRE ADMISSIBLE À VOTER, un membre doit avoir acquitté l'ensemble de ses cotisations syndicales pour la période se terminant à la fin octobre 2021. Les membres peuvent devenir admissibles en payant les cotisations et droits d'adhésion en souffrance à leur section locale, avant la fermeture des bureaux, le 12 novembre 2021. Les membres dont les cotisations sont prélevées par leur employeur en vertu d'une autorisation de précompte contenue dans leur convention collective ne seront pas déclarés inadmissibles advenant la négligence de leur employeur d'effectuer la remise en temps utile des cotisations à la section locale. Pour le texte intégral des règlements régissant l'admissibilité au droit de vote, veuillez consulter l'article V de Règlements pour l'élection 2020-2021 de délégué syndical et membre du bureau internationaux de la FIT. La dernière cueillette des bulletins de vote de la boîte postale de Postes Canada du Superviseur des élections sera effectuée à 9 heures, HNE le 15 novembre 2021. Seuls les bulletins se trouvant dans la boîte postale du Superviseur des élections à ce moment seront comptés.

NE VOTEZ PAS POUR PLUS d'un (1) Président Général, un (1) Secrétaire-Trésorier Général, sept (7) Vice-Présidents Généraux ou trois (3) Syndics Internationaux.

POUR VOTER, noircissez complètement le cercle  à la gauche du candidat de votre choix. UTILISEZ UN STYLO À ENCRE BLEUE OU NOIRE.

Vous pouvez voter pour aucun des candidats individuellement. Ne votez pas pour plus que le nombre de postes à pourvoir pour chaque bureau.

Vous pouvez voter pour un groupe de candidats en noircissant le cercle à la gauche d'un nom de groupe. Si vous marquez ainsi votre bulletin de vote, vous aurez voté pour tous les candidats individuels de ce groupe.

Si vous votez pour un groupe de candidats, seul votre vote pour le groupe sera compté et vous ne pourrez voter pour aucun autre candidat individuel ou groupe de candidats. Un vote pour un groupe prime sur un vote pour un candidat individuel.

Vous pouvez voter pour des candidats individuels, qu'ils soient ou non dans un groupe, en autant que le nombre total de voix exprimées pour les candidats pour tout poste ne dépasse pas le nombre de candidats à élire à ce poste.

SI VOUS FAITES UNE ERREUR, NE RATUREZ PAS. Demandez plutôt un nouveau bulletin de vote à le superviseur d'élection de la FIT en composant le 1-844-428-8683.

NE CONFIEZ À PERSONNE D'AUTRE LA TÂCHE DE REMPLIR ET/OU POSTER VOTRE BULLETIN DE VOTE POUR VOUS. Aucun individu ou entité n'est autorisé(e) à restreindre ou à nuire au droit de chaque membre de la FIT de voter librement, et de déposer et poster lui-même/elle-même un bulletin de vote. Le superviseur d'élection n'hésitera pas à imposer de sévères sanctions pour la violation de l'interdit de sollicitation du vote d'un membre par tout autre membre, administrateur, agent d'affaires, agent, délégué du syndicat ou par toute autre personne, y compris, mais ne se limitant pas à, la recommandation de prise de mesures disciplinaires appropriées à l'endroit des membres en cause, la référence du cas au gouvernement pour la prise d'une action juridique appropriée (incluant le L'ordonnance définitive et Entente) et, lorsqu'approprié, la disqualification du candidat pour le compte duquel les votes furent sollicités.

Pour toutes questions concernant le processus d'élection, si vous avez déménagé récemment, si vous avez besoin d'un nouveau bulletin de vote ou si vous avez besoin de documents de scrutin, demandez immédiatement de l'aide en composant le 1-844-428-8683.

Cet avis d'élection doit rester affiché jusqu'au 15 novembre 2021

OFFICE OF THE ELECTION SUPERVISOR
for the INTERNATIONAL BROTHERHOOD OF TEAMSTERS
1990 M STREET, N.W., SUITE 650
WASHINGTON, D.C. 20036
844-428-8683 TOLL FREE
202-925-8922 FACSIMILE
electionsupervisor@ibtvote.org
www.ibtvote.org

Richard W. Mark
Election Supervisor

FORUM DES CANDIDATS AU POSTE DE PRÉSIDENT GÉNÉRAL **EN DIRECT** SUR INTERNET

QUAND : Mercredi 1^{er} septembre 2021 à 18 h 30 (H.A.E.)

OÙ : National Press Club
529 14th Street, NW, 13^e étage
Washington, D.C. 20045 É.-U.

Un nombre limité de billets est disponible pour assister au forum des candidats en personne. Communiquez avec les candidats pour obtenir des renseignements sur les billets.

QUI : Sean O'Brien, candidat au poste de président général de la FIT sur la liste de candidats O'Brien-Zuckerman Teamsters United
Steve Vairma, candidat au poste de président général de la FIT sur la liste de candidats Vairma/Herrera Teamster Power

VOIR : Regardez **EN DIRECT** à <https://fb.me/e/JMXRCIGa> ou www.teamster.org/debate/.
L'audience Internet pourra soumettre des questions qui seront posées aux candidats durant le forum.
Regardez le forum plus tard, ou lisez-en la transcription, à www.ibtvote.org.

Ensuite : Les candidats au poste de président général s'affronteront à nouveau lors d'un débat qui aura lieu à Las Vegas, NV, le mardi 14 septembre 2021 à 20 heures (H.A.E.). Les candidats au poste de secrétaire-trésorier général s'affronteront lors d'un débat qui aura lieu à Chicago, le mercredi 29 septembre 2021 à 20 heures (H.A.E.). Ces forums seront également diffusés en direct.

CONSULTEZ WWW.IBTVOTE.ORG POUR TOUTES LES MISES À JOUR AU SUJET
DU FORUM DES CANDIDATS AU POSTE DE PRÉSIDENT GÉNÉRAL

*Ceci est un avis officiel préparé et approuvé par Richard W. Mark, superviseur des élections, pour la Fraternité internationale des teamsters.
Il doit demeurer affiché sur ce tableau d'affichage jusqu'au 15 novembre 2021 et ne doit pas être mutilé ou couvert.*